

Mémoire prébudgétaire au Comité permanent des finances
de la Chambre des communes

Août 2018

Recommandation :

- 1. Un budget fédéral qui appuiera les propriétaires de petites entreprises du Canada désireux de transférer leur entreprise à un membre de leur famille. Cela pourrait comprendre des mesures comme d'autoriser les propriétaires d'entreprise à faire cadeau de l'entreprise aux membres de leur famille sans que soit perçu l'impôt sur les gains en capital, leur permettre de vendre l'entreprise aux membres de leur famille sans payer d'impôt sur les dividendes, ou d'autres mesures d'allègement des règles de transition au sein d'une même famille, actuellement onéreuses.**

Contexte

L'Association des courtiers d'assurances du Canada (ACAC) est une fédération regroupant 11 associations provinciales et régionales qui représentent plus de 38 000 courtiers en assurance de biens et assurance risques divers au pays. Nos membres exploitent de petites et moyennes entreprises (PME) qui créent de l'emploi et contribuent à leur économie locale. Ce sont des bâtisseurs communautaires qui font une différence dans pratiquement toutes les collectivités à l'échelle du pays. Voilà longtemps déjà que nos courtiers offrent un service à la clientèle et des conseils financiers indépendants sur des questions d'assurance, tout en démontrant constamment leur solide engagement à protéger le consommateur.

L'ACAC se réjouit de l'occasion qui lui est donnée de faire connaître sa priorité pour le budget fédéral 2019, pour soutenir les courtiers d'assurance et les consommateurs canadiens tout en accroissant la productivité et la compétitivité dans l'économie nationale.

Recommandations :

1. Les propriétaires de petites entreprises du Canada travaillent sans relâche, jour après jour, à établir une assise économique pour leur famille. De nombreux propriétaires de petites entreprises espèrent un jour léguer leur entreprise à leurs enfants, petits-enfants ou frères et sœurs, mais le fardeau fiscal de la relève en fait une coûteuse entreprise, ce qui pourrait dissuader les membres d'une même famille de reprendre l'entreprise familiale.

Les propriétaires de petites entreprises ne devraient pas être punis de vouloir s'assurer que la prochaine génération profite de leur dur labeur. Les PME du Canada emploient 90 % des travailleurs du secteur privé au pays. Elles contribuent de façon essentielle à l'économie, et le gouvernement devrait s'assurer que ces entreprises et ceux qui les exploitent sont en mesure d'innover efficacement, de croître et de faire face à la concurrence. Il faut pour cela que les Canadiens de la prochaine génération puissent poursuivre le travail de leurs parents en tant que propriétaires de petites entreprises, employeurs et moteurs économiques de leurs collectivités.

Les options actuelles pour une famille désireuse de réussir au sein d'une petite entreprise sont punitives – soit par des mesures fiscales sur les gains en capital à la disposition et des droits de succession, ou par les pénibles processus réglementaires de gel successoral ou de passation du contrôle de l'entreprise en fiducie. S'ils choisissent d'instaurer un gel successoral afin de réduire le fardeau fiscal pour leurs enfants ou d'autres membres de leur famille dans le futur, ces propriétaires voient par ailleurs leurs plans de retraite compromis par les options en question.

L'ACAC estime que le gouvernement fédéral devrait moderniser les règles de succession des petites entreprises pour éliminer ces politiques punitives, incitant plutôt la prochaine génération à reprendre l'entreprise familiale.

L'ACAC formule la recommandation suivante :

- 1. Un budget fédéral qui appuiera les propriétaires de petites entreprises du Canada désireux de transférer leur entreprise à un membre de leur famille. Cela pourrait comprendre des mesures comme d'autoriser les propriétaires d'entreprise à faire cadeau de l'entreprise aux membres de leur famille sans que soit perçu l'impôt sur les gains en capital, leur permettre**

de vendre l'entreprise aux membres de leur famille sans payer d'impôt sur les dividendes, ou d'autres mesures d'allègement des règles de transition au sein d'une même famille, actuellement onéreuses.